

Bruxelles, le 13 février 2023

Avis 2023 /02

Avis relatif au profil de formation « accueillant.e d'enfants »

Introduction

Début 2023, le Conseil d'Avis a été mis au courant par le Cabinet de l'Enfance que les travaux au sein de la COPROFOR (groupe regroupant les opérateurs d'enseignement et de formation de la Chambre de l'enseignement et de la formation du SFMQ) visant à faire évoluer les 4 formations existantes de puériculteur.trice.s, auxiliaires de l'enfance, accueillant.e.s d'enfants à domicile, éducateur.trice.s de l'enfance, vers le profil métier « Accueillant.e.s d'enfants 0-12 ans » ont été suspendus.

Ce profil métier s'articule avec d'autres dispositifs de formations existants dans le secteur enfance (notamment le brevet centre de vacances) et les évolutions à venir concernant la réforme ATL.

Le Conseil d'avis s'étonne de cet arrêt des travaux à la COPROFOR et regrette que ce chantier, débuté depuis 2019, n'ait pas déjà abouti. Le Conseil d'avis rappelle que les travaux autour du profil « accueillant.e d'enfants » ont démarré grâce à la réforme MILAC dans l'objectif de la professionnalisation, de la revalorisation du secteur et d'une formation plus complète qui réponde aux réalités du terrain.

Observations :

- Un travail approfondi et de qualité a été réalisé au sein de la COREF (présence de partenaires sociaux) permettant d'aboutir à un profil métier 0-12 validé par la Chambre des métiers au niveau du SFMQ. Ce profil 0-12 ans valorise le métier et met en lumière une posture professionnelle alliant les notions de Care et d'Education, s'inscrivant dans les réglementations sur le droit de l'enfant et s'inspirant des pratiques de nombreux autres pays européens.
- Ce profil associe les notions de Care et d'Education, fait évoluer des attentes d'un métier trop orienté sur des gestes de soin et de nursing, vers les attendus actuels et futurs : formation aux droits de l'enfant, connaissance du secteur, travail en réseau et en partenariat, inclusion, mixité, relations avec les parents... Il entre en cohérence avec les trois fonctions de l'accueil : éducative, sociale et économique, dans une logique d'un accueil de qualité et accessible pour tous les enfants. Ce profil métier est aujourd'hui adapté à la complexité et à l'importance du métier d'accueillant.e. d'enfants.
- Le Conseil d'avis s'étonne de la remise en question de ce profil, surtout sur la tranche d'âge (0-12 ans). Aujourd'hui, une formation centrée 0-3 ans n'a aucun sens face à la nouvelle

réglementation MILAC (le secteur de la petite enfance s'étalant de la fin du congé de maternité jusqu'à l'entrée dans la scolarité) et face aux réalités des formations initiales acceptées dans le secteur « 2,5 - 18 ans » : un.e puéricult.eur.rice, travaille dans des crèches (0-2.5/3), des écoles maternelles (2.5/3-6), en ATL (3-12), en SASPE (0-7)... Ce découpage d'âge ne correspond ni à la réalité du terrain, ni aux besoins de l'enfant accueilli.e, ni à l'âge d'entrée en maternelle ou l'âge de la scolarité obligatoire. La formation d'auxiliaire de l'enfance 0-12 ans existe par ailleurs déjà aujourd'hui. Améliorer la formation initiale pour avoir des travailleur.euse.s suffisamment outillé.e.s pour se lancer dans un métier si complexe est indispensable pour assurer un accueil de qualité.

- Les membres du Conseil d'avis relèvent une pénurie de personnel bien ressentie sur le terrain, malgré quelques particularités locales. Les structures d'accueil ont du mal à trouver du personnel qualifié et motivé. La solution présentée en Conseil d'avis (grappes métiers en restant sur le 0-3 ans) serait dommageable pour le secteur. Montrer qu'un travail est en cours pour mettre à niveau et valoriser la formation et le métier d'accueillant.e d'enfants serait un message positif à renvoyer au secteur de l'enfance. Des campagnes de sensibilisation au métier seraient aussi à envisager, ainsi qu'une démarche pro active auprès des opérateurs d'orientation scolaires, d'Actiris, du Forem, des Instances Bassins...
- Concernant la méthodologie du SFMQ, contestée par certains opérateurs de la formation et de l'enseignement, le Conseil d'avis ne se sent pas légitime pour se prononcer. Il insiste néanmoins sur l'importance de soutenir la rigueur méthodologique du SFMQ et les décisions validées en amont par les instances du SFMQ. Le Conseil regrette que les travaux aient été stoppés sans que des solutions constructives intermédiaires aient pu être envisagées associant les partenaires sociaux, la COREF, la COPROFOR et des experts du secteur (ONE).

En conclusion, le Conseil d'Avis appuie la position des partenaires sociaux de maintenir le profil métier tel que rédigé (couvrant l'accueil 0-12 ans). Il insiste sur l'importance de lever les blocages rapidement sur ce profil afin de faire face aux différents enjeux actuels du secteur de l'accueil : complexité du métier, travail social avec les familles, enjeux d'accessibilité, difficulté de recrutement... Un soutien et une collaboration étroite entre les partenaires sociaux, le Gouvernement et l'ONE en vue de faire aboutir ce profil métier serait un signal positif fort pour les travailleurs et les travailleuses du secteur.

Lexique des acronymes :

- SFMQ : Service Francophone des Métiers et des Qualifications
- COREF : Commission de référentiel métier travaillant à la production et à la rédaction de profils métiers
- COPROFOR : Commission de profil de formation travaillant à la production et à la rédaction de profils formations